

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Madame
Roxanne Meyer Keller
Présidente du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15019254

Lausanne, le 18 novembre 2015

Détermination Pierrette Roulet-Grin – Subventionnement de la navigation touristique sur les lacs Léman, de Neuchâtel et de Morat (14_INT_264)

Madame la Présidente,

Par la présente, le Conseil d'Etat donne suite à la détermination mentionnée en titre, que le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat dans sa séance du 20 janvier 2015. Le texte de la détermination est le suivant :

« Le Grand Conseil émet le vœu que le Conseil d'Etat – lors de l'établissement du budget 2016 et des suivants – répartisse de manière plus équitable les subventions que le Canton de Vaud consacre à la navigation touristique, en particulier à la réhabilitation et à l'exploitation d'unités historiques reconnues comme telles par la Confédération ».

Le Conseil d'Etat remercie le Grand Conseil de son soutien et confirme que comme annoncé dans sa réponse à l'interpellation Pierrette Roulet-Grin – Croisières à Yverdon : trois p'tits tours et puis s'en vont ? (14_INT_264), il s'est engagé à améliorer les prestations de la Société de navigation sur les Lacs de Neuchâtel et Morat (LNM) dans le secteur du sud du lac de Neuchâtel.

De nouvelles croisières, au départ d'Yverdon-les-Bains, figureront à l'horaire 2016 de la LNM dont la saison touristique court de mi-mai à mi-octobre. Il s'agit de deux courses aller et retour Yverdon-les-Bains – Estavayer-le-Lac, en desservant notamment Grandson et Concise. Ces courses donneront correspondance avec un bateau à Estavayer-le-Lac vers et depuis Neuchâtel. Une courte croisière en boucle Yverdon-les-Bains - Grandson - Yverdon-les-Bains complétera encore l'offre.

De plus, le bateau à vapeur historique « Neuchâtel », récemment rénové, naviguera, à l'horaire, un dimanche par mois dans la partie sud du Lac de Neuchâtel, desservant les ports vaudois situés dans cette région.

Le Conseil d'Etat relève avec satisfaction le soutien des communes vaudoises concernées et leur engagement à promouvoir cette offre touristique renforcée au départ d'Yverdon-les-Bains avec le soutien de l'ADNV Région Yverdon-les-Bains Jura – Lac.

Le Conseil d'Etat entend continuer à être attentif dans son soutien à la navigation touristique tant sur le lac Léman que sur le lac de Neuchâtel afin de s'assurer de la mise en œuvre de croisières touristiques, notamment par les unités historiques, répondant à la demande du tourisme régional.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copie

- DGMR